



Plan de Gestion des Données (PGD) — Data Management Plan (DMP)





3. STOCKAGE ET SAUVEGARDE PENDANT LE PROCESSUS DE RECHERCHE

3a. Comment les données et les métadonnées seront-elles stockées et sauvegardées tout au long du processus de recherche ?

3b. Comment la sécurité des données et la protection des données sensibles seront-elles assurées tout au long du processus de recherche ?

- Lieux de stockage des données et droits d'accès
- Lieux des sauvegardes : disque dur (chiffré), serveur de laboratoire, etc.
- Méthodes des sauvegardes : manuelle, automatique, etc.
- Sécurité prévue : processus d'anonymisation, chiffrement, utilisation des infrastructures institutionnelles, etc.
 - Gestion des droits d'accès, des moyens de communication, de partage, etc.
- **Point de vigilance :**
 - pas d'utilisation de cloud commerciaux



4. EXIGENCES LEGALES ET ETHIQUES, CODES DE CONDUITE

4a. Si des données à caractère personnel sont traitées, comment le respect des dispositions de la législation sur les données à caractère personnel et sur la sécurité des données sera-t-il assuré ?

4b. Comment les autres questions juridiques, comme la titularité ou les droits de propriété intellectuelle sur les données, seront-elles abordées ? Quelle est la législation applicable en la matière ?

4c. Comment les éventuelles questions éthiques seront-elles prises en compte, les codes déontologiques respectés ?

- Autorisation CPP (Comité de Protection des Personnes), question RGPD, contact avec le Délégué à la Protection des Données (DPD)
- Préciser la propriété sur les données
- Pour les projets multi-structures, penser à une convention pour clarifier toutes ces questions



5. PARTAGE DES DONNEES ET CONSERVATION A LONG TERME

5a. Comment et quand les données seront-elles partagées ? Y-a-t-il des restrictions au partage des données ou des raisons de définir un embargo ?

5b. Comment les données à conserver seront-elles sélectionnées et où seront-elles préservées sur le long terme (par ex. un entrepôt de données ou une archive) ?

5c. Quelles méthodes ou quels outils logiciels seront nécessaires pour accéder et utiliser les données ?

5d. Comment l'attribution d'un identifiant unique et pérenne (comme le DOI) sera-t-elle assurée pour chaque jeu de données ?

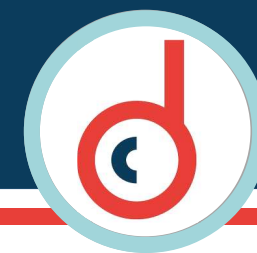
- Identifier les données à sélectionner pour diffusion, et les restrictions associées. Identifier également les données à supprimer.
- Identifier un entrepôt de données, si possible thématique, sinon généraliste.
 - Vérifier les conditions d'utilisation de l'entrepôt.
 - Possibilité d'embargo ? Est-ce qu'il y a un brevet envisagé ?
- Si du code est développé, penser à sa diffusion : lieux de diffusion, licence, etc.
- Est-ce qu'une conservation à long ou très long terme est envisagée ?
- **Quelle est la durée de conservation la plus pertinente ?**
 - Aspect scientifique, écologique, et financier.



- Données numériques = stockage, transfert, analyses ...
 - Utilisation de serveurs, de réseau, de disques durs
 - Qu'on ne voit pas donc « virtuels »
 - Et qui ont un **impact environnemental fort** et qui ne fait que croître
- Pour en savoir plus : <https://ecoinfo.cnrs.fr/>



POUR UNE INFORMATIQUE ÉCO-RESPONSABLE



6. RESPONSABILITES ET RESSOURCES EN MATIERE DE GESTION DES DONNEES

6a. Qui (par exemple rôle, position et institution de rattachement) sera responsable de la gestion des données (c'est-à-dire le gestionnaire des données) ?

6b. Quelles seront les ressources (budget et temps alloués) dédiées à la gestion des données permettant de s'assurer que les données seront FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) ?

- Identifier des membres du projet qui pourront a minima centraliser les questions liées à la gestion des données, et bien diffuser ces noms au sein du projet.
- Prévoir un budget pour les frais d'infrastructures de stockage et de calcul, surtout si une location est prévue au-delà de la fin du projet.
- Suivant la taille du projet, des ressources humaines dédiées à la gestion des données est à prévoir.
- Au besoin, prévoir un soutien technique (administration du système des données).